



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-151 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Cimetière - Taxes - Droits de concession - Tarifs 2018

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Différents tarifs relatifs au Cimetière exploité en régie doivent être réactualisés. Il est proposé une augmentation moyenne de 1 % correspondant à l'augmentation des coûts d'entretien.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale en date du lundi 4 décembre 2017.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

D'adopter les tarifs suivants :

... / ...

I - TAXES

	2018 Euros
Taxe inhumation :	
- Adulte 1er corps	52.27 €
corps suivant (même inhumation)	26.11 €
- Enfant 1er corps	26.11 €
corps suivant (même inhumation)	13.07 €
Taxe descente en caveau :	
- Tarif unique	78.08 €
- corps suivant (même inhumation)	39.04 €
Urne cinéraire en columbarium ou caveau :	
- taxe dépôt	26.11 €
- urne suivante (même dépôt)	13.07 €
Urne cinéraire en fosse :	
- taxe dépôt	
- urne suivante (même dépôt)	26.11 €
	13.07 €
Taxe forfaitaire de remise en état des terrains et cases repris :	
	106.95 €

II - DROITS DE CONCESSION

	2018 Euros
CIMETIERE : le mètre carré	
- concession trentenaire	155.19 €
- concession cinquantenaire	256.77 €
COLUMBARIUM : la case	
- concession pour 15 ans	254.32 €
- taxe dépôt urne en jardin cinéraire	26.11 €
DEPOT PROVISOIRE :	
- dépositaire le mois - séjour limité à 6 mois	38.17 €

Les recettes seront affectées à l'article 9202610 " Service Cimetièrè " du budget communal.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **26 POUR - 6 ABSTENTIONS** (A. FAVIER, N. CHARLETY, A. GERVASI, J.L. BALLY, L. TRICOLI, R. REVIL)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON

Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN